

LE COMMUNIQUE DE NIAMEY A LA SUITE DE L'ATELIER PANAFRICAIN SUR LA PROTECTION DES CIVILS EN AFRIQUE RÉUNISSANT DES EXPERTS ET PRATICIENS DE LA SECURITE EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

TENU LES 28 ET 29 SEPTEMBRE 2021 À NIAMEY

PREAMBULE

Le Centre pour les Civils en situation de Conflit (CIVIC), en collaboration avec l'École de guerre du Nigéria et sous le patronage du ministère nigérien de la Défense, et avec le soutien de l'Union européenne et du gouvernement du Danemark, a organisé un atelier panafricain de deux jours sur la protection des civils dans les conflits armés en Afrique à Niamey, au Niger. Des officiers généraux et supérieurs, ainsi que certains représentants de haut niveau du Niger, du Nigeria, du Tchad, de la Mauritanie, de la République Démocratique du Congo, de l'Ouganda, du Mali, du Burkina Faso, de la Force Conjointe du G5 Sahel, de l'Union africaine et de la mission de l'Union Africaine en Somalie (AMISOM) ont participé à cet important atelier. L'atelier s'est concentré sur les meilleures pratiques en matière de protection des civils (PdC). Les participants à l'atelier ont souligné le besoin urgent pour les nations africaines de mettre en œuvre les politiques et pratiques clés liées à l'agenda de la protection des civils sur le continent, y compris le développement et la mise en œuvre de plans d'action militaires nationaux, régionaux et organisationnels qui renforceront la capacité des forces de sécurité à mieux protéger les civils. En outre, les participants ont appelé à une synergie entre les dirigeants politiques et les forces de sécurité et de défense dans la protection des civils et à un partage constant des expériences au niveau continental.

OBSERVATIONS

- La question cruciale de la distinction effective par les Forces militaires et de sécurité intérieure entre les combattants et les non-combattants, également appelée distinction, au sein des communautés sur les lignes de front, est essentielle pour la protection des civils. Cependant, la distinction reste une priorité absolue pour les forces de défense et de sécurité (FDS) sur la plupart des théâtres du continent, étant donné que la plupart opèrent dans des conflits asymétriques. Le problème est exacerbé par l'absence ou l'insuffisance de l'engagement communautaire (EC) des forces de sécurité, qui est nécessaire pour aider les militaires à mieux comprendre les civils, et à les aider à mieux comprendre les FDS, et améliorer l'engagement entre les deux parties - ce qui est également essentiel pour permettre aux FDS de mieux protéger les civils.
- Les participants ont observé que, dans certaines situations, les FDS ont subi des revers dans leur lutte contre les Acteurs Armés non Étatiques (ANE) alors qu'ils pouvaient avoir des avantages stratégiques. Lorsque ces ANE vivent au sein des communautés, la suspicion des FDS pourrait les inciter à porter atteinte aux civils soupçonnés d'être alignés avec les ANE. L'expérience et les enseignements tirés des situations passées sont essentiels pour permettre aux FDS d'adapter leur formation et leurs tactiques afin de mieux gérer de telles situations.
- Les participants ont compris et apprécié l'idée des réparations post-opérations. Cependant, les participants ont déploré que même lorsque les FDS ont l'intention de fournir une aide en nature ou financière aux civils blessés ou touchés au cours des opérations, elles manquent souvent de ressources financières. Les participants ont convenu que les réparations devraient aller au-delà des activités doctrinales et de routine de la coordination civil-militaire (CIMIC).

- Les FDS ont souligné l'importance de la gouvernance inclusive pour traiter les causes profondes des conflits. Les participants ont noté l'importance d'utiliser l'engagement politique en même temps que les actions de sécurité pour répondre aux conflits locaux.
- La formation, en particulier les formations conjointes, sont essentielles pour parvenir à une meilleure compréhension entre les services armés et les agences de sécurité ; entre les forces de sécurité et les organisations civiles. En particulier, la formation devrait se concentrer sur l'opérationnalisation (mise en œuvre) des lois sur les conflits armés et des règles d'engagement (RoE). Les formations doivent être expérientielles et les exercices doivent inclure la PdC à toutes les étapes.
- Les déploiements prolongés sur terrain et le manque de soutien adéquat en matière de santé mentale pour le personnel des FDS sur et venant des lignes de front sont un facteur important de frustration, de problèmes de santé mentale et de fatigue qui contribuent à accroître les risques d'atteinte aux civils. Les déploiements ne doivent pas être perçus comme des punitions pour le personnel. Le post-déploiement devrait inclure un soutien en matière de santé mentale.

RECOMMANDATIONS

I. Planification, opérations et capacités des FDS

1. Adapter les réponses et les opérations de sécurité pour tenir compte des effets négatifs potentiels sur les civils ainsi que sur l'économie locale ; les FDS doivent tenir compte de la multiplicité des acteurs opérant dans leur zone d'opérations, il est essentiel d'ordonner et d'orienter les actions pour éviter la multiplication des dommages contre les populations civiles.
2. Communiquer clairement, et en temps utile, concernant la présence des FDS et de leurs partenaires ainsi que les sur dommages causés aux populations civiles par les FDS ou d'autres acteurs.
3. Mettre en place des mécanismes internes d'identification et d'analyse des dommages causés à la population civile dans le cadre de la conduite normale des opérations, et établir des mécanismes de réparation. Si nécessaire, travailler avec les acteurs gouvernementaux civils pour mettre en place les fonds nécessaires à la réparation des dommages causés aux civils.
4. Mettre l'accent au niveau opérationnel sur l'anticipation et la prévention des attaques contre les populations civiles dans les zones éloignées en collaboration avec elles là où c'est possible et où le risque des représailles est moindre.

II. Doctrine, formation, mentorat et leçons apprises

5. Renforcer les capacités des FDS et autres organes de sécurité dans le domaine de l'apprentissage opérationnel sur la PdC, essentiellement au profit des forces déployées et pour des actions gouvernementales en zones opérationnelles.
 - a. Adoption et mise en œuvre d'une stratégie nationale de PdC.
 - b. Inclure la PdC dans toutes les stratégies nationales/locales de lutte contre le terrorisme, en s'assurant que toutes les composantes de la société sont incluses dans le processus.
 - c. Adoption et mise en œuvre d'un plan d'action de la stratégie de PdC.
 - d. Institutionnaliser la PdC lors des formations de pré-déploiement pour les unités engagées.

- e. Inclure systématiquement la présence des civils et leurs besoins dans les formations et exercices des FDS à tous les niveaux.
6. Inclure dans les programmes de formation militaire, dès le départ, les concepts de base de la protection des civils, et aller au-delà du droit international humanitaire en intégrant aussi d'autres approches et mécanismes de protection des civils. Discuter avec les forces de sécurité et de défense du fait que la protection des civils est une obligation fondamentale et leur fournir un avantage stratégique.
7. Au niveau de la force, intégrer la notion de PdC dans la formation aux opérations de contre-terrorisme et dans tous les rapports d'opérations.
8. La formation devrait viser à obtenir une meilleure compréhension entre les forces armées et les agences de sécurité, entre les services et les organisations civiles, ainsi qu'une meilleure appréciation du DIH et des RoE.
9. Les forces armées nationales, les coalitions et leurs alliés devraient continuer à mettre l'accent sur les deux principes importants que sont la distinction et la proportionnalité pendant les cours de base et la progression de carrière. Ces formations devraient inclure les expériences pratiques que vivent les unités de première ligne lorsqu'elles sont confrontées à des défis liés à la PdC lors des opérations.
10. Mettre en œuvre un module de formation à l'échelle africaine sur les concepts de PdC en temps de paix comme en temps de guerre.
11. Les organisations intergouvernementales régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et l'Union africaine devraient mettre en place un réseau de commandants militaires (en activité ou à la retraite) et de leurs homologues civils qui ont été impliqués dans la formation et/ou les pratiques de PdC. Un tel réseau servirait de réservoir de connaissances et de pratiques du PdC pour guider les futurs commandants.
12. Comme moyen d'identification, de reconnaissance et de promotion des meilleures pratiques des FDS en matière de PdC à travers le continent, un prix annuel de Champion de la PdC devrait être institué. Les gagnants du prix de chaque année devraient être décidés par les parties prenantes en matière de PdC sur le continent.

III. Engagement avec les civils, les communautés et les organisations externes

13. Les FDS doivent inclure les communautés locales dans les processus de décision qui les concernent afin d'améliorer la capacité des FDS à mieux protéger les populations locales.
14. Améliorer la résilience des populations pour renforcer leurs capacités à apporter une valeur ajoutée aux efforts de PdC dans leur région au travers divers mécanismes.
15. Élargir et populariser les procédures et méthodes de protection des populations civiles locales afin de leur donner les moyens de participer à leur propre protection.
16. Développer, appliquer et populariser le concept de police de proximité pour gagner la confiance des civils et faciliter la stratégie de communication en direction des civils.

17. Les gouvernements et leurs partenaires doivent initier, au profit des populations locales, des activités génératrices de revenus afin de leur permettre une autonomie sociale et économique pour survivre.
18. Développer des initiatives et des mécanismes de soutien psychosocial aux militaires victimes de traumatismes post-opérationnels et aux populations civiles impactées par les conséquences des conflits armés.
19. Renforcer le dialogue entre les organisations de défense des droits de l'homme et les FDS - ceci est d'une importance cruciale en cas de cas d'allégations présumées ou confirmées ou de dommage ou d'abus sur les civils.

Les participants ont exprimé leur sincère gratitude au gouvernement du Niger pour son hospitalité en accueillant cet événement d'une importance capitale. Les participants ont exprimé leur gratitude au Président du Niger qui a reçu les chefs de délégation de l'atelier panafricain sur la protection des civils au palais présidentiel le mardi 28 septembre 2021. Le président a reconnu l'importance de cet atelier sur la protection des civils étant donné les problèmes critiques de protection auxquels les pays sont confrontés sur le continent, notant que la protection des civils doit être prise au sérieux dans les opérations militaires.

Outre les réponses sécuritaires, les gouvernements et leurs partenaires doivent également donner la priorité aux réponses non militaires aux conflits, notamment les processus politiques, les efforts visant à soutenir la résilience des communautés, la transformation des conflits locaux, la justice et la bonne gouvernance.